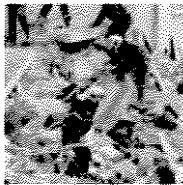


Explosion de gaz : GDF condamné à 204.500 euros d'amende

Les audio Europe1

🔊 La réaction de Sylvie Forest qui a perdu sa fille dans l'explosion. Elle répond à Jean-Luc Boujon. **Écoutez** (au format Real Audio) [Télécharger Real Player](#)



Copyright © Reuters 2006 Jack Dabaghian

Gaz de France a été reconnu coupable d'homicides et blessures involontaires après une explosion de gaz qui avait fait 11 morts et trois blessés en décembre 1999 à Dijon. L'entreprise publique a été condamnée par le tribunal correctionnel de Dijon à 204.500 euros d'amende, 200.000 pour les homicides et 1.500 pour chaque blessé.

Le tribunal a donc suivi les réquisitions prononcées par le parquet lors de l'audience du 23 février dernier. Les avocats de GDF avaient plaidé la relaxe. **L'explosion d'un immeuble, le 4 décembre 1999 à Dijon, avait été attribuée à une fuite survenue dans une canalisation en fonte grise dont GDF connaissait à l'époque la fragilité.** Ce jugement intervient deux jours après la mise en examen de l'entreprise gazlière pour une explosion due à une cause similaire. Elle a fait 17 morts le 26 décembre 2004 à Mulhouse.

<http://fr.news.yahoo.com/23032006/214/explosion-de-gaz-gdf-condamne-204-500-euros-d-amende.html>